

Décision

Contrat d'objectif territorial pour la Transition Ecologique - Demande subvention ADEME

- Vu la délibération n°D2023-061 en date du 26 septembre 2023 délégrant des compétences au Président
- Vu la délibération n°D2024-51 du 2 juillet 2024 de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet, portant sur l'engagement de la collectivité dans la Démarche de Territoire engagé pour la transition écologique
- Considérant que les financements de l'ADEME sont définis à l'échelle des périmètres des Contrats de relance et de transition écologique et qu'il a été convenu que chaque EPCI membre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine, portait son propre Contrat d'objectif territorial de transition écologique

Le Président décide :

Article-1.

De solliciter auprès de l'ADEME, une subvention de 116 666 €, pour engager le territoire dans la démarche de « Territoire engagé dans la transition écologique ».

Article-2.

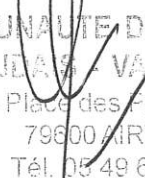
De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-4.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 12 juin 2025

Le Président,
Olivier FOUILLET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

AR-Préfecture

079-200041416-20250623-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-06-2025

Publication le : 23-06-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET



COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48